



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCUMINS**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 31 janvier 2019 à 16 heures 15 minutes au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne et Madame Marie-Lise Poitras, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Sont absents : Madame Claudine Roussel et Monsieur Denis Morin.

Ouverture de la séance à 16 heures 15 minutes

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance : présences

- 1.0** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0** Lecture et adoption du budget 2019
- 3.0** Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 4.0** Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 16 heures 15 minutes par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

LECTURE ET ADOPTION DU BUDGET 2019

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte le cahier des prévisions budgétaires 2019, pour un montant égal des dépenses et des recettes soit 7 768 090 \$ (sept millions sept cent soixante-huit mille quatre-vingt-dix dollars);

No 19-01-381

No 19-01-382



No de résolution
ou annotation

N° 19-01-383

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QU'une somme de 155 298 \$ (cent cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars) soit prise à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité des Escoumins afin d'équilibrer le budget de l'année 2019.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 16 h 20 l'ordre du jour étant épuisé :
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : 0

**André Desrosiers,
Maire**

Andrée Lessard
**Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière**

*Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal.*